

Étude de cas: Mise à jour des connaissances sur l'apprentissage professionnel dans l'économie informelle au Bénin¹

Contexte de l'apprentissage professionnelle dans l'artisanat

Au Bénin, l'accès au dispositif d'ETFP est conditionné par l'achèvement de la classe de cinquième, à savoir l'accomplissement de neuf années de scolarité. Pourtant le nombre médian d'années de scolarité des 5-17 ans est de quatre ans. Cela a pour conséquence de n'avoir dans l'ETFP que 5 pour cent des jeunes en âge de secondaire, soit environ 50 000 jeunes.

Cependant le taux net de scolarisation des 12-19 ans n'est que de 35 pour cent environ. Tous les autres jeunes n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers le secteur informel pour acquérir des compétences par la voie de l'apprentissage traditionnel/informel, leur permettant d'entrer sur le marché du travail. Ces jeunes en apprentissage sont estimés à plus de 300 000 (PAFPAA 2017).

Les artisans du pays sont représentés au niveau national par la Confédération nationale des artisans du Bénin (CNAB) qui possède des démembrements aux niveaux départemental et communal (collectifs). En outre, il existe l'Union des chambres interdépartementales des métiers du Bénin (UCIM-B) au niveau national et les chambres départementales des métiers au niveau départemental.



La réglementation de la certification dans le dispositif d'apprentissage professionnelle

Conscient du rôle important que joue l'apprentissage professionnelle informel dans la qualification des jeunes, le gouvernement béninois a adopté en 2001 un document de politique et d'orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (gouvernement du Bénin 2001) dans lequel la modernisation de l'apprentissage informel constitue un axe d'intervention

prioritaire. Il a été ainsi institué deux certifications (gouvernement du Bénin 2005) pour la reconnaissance des qualifications acquises à travers l'apprentissage informel en remplacement des cérémonies de libération qui étaient en cours dans le pays. Il s'agit du certificat de

¹ Cette étude de cas a été rédigée par Boubakar Savadogo à la demande de l'OIT en 2019. Photo @BIT

qualification aux métiers (CQM) et du certificat de qualification professionnelle (CQP).

Le CQM est délivré aux apprentis ayant terminé leur apprentissage dans une entreprise (sans aucune obligation d'aller dans un centre de formation formelle) et ayant réussi l'examen organisé par le ministère en charge de la formation technique et professionnelle. Le candidat au CQM n'a aucune obligation de suivre des cours complémentaires en plus de son apprentissage dans l'entreprise. L'apprenti doit être présenté par son patron. Les épreuves sont pratiques et orales.

Le CQP est délivré aux apprentis ayant le niveau scolaire de la classe de CM (cours moyen du primaire), ayant effectué trois ans d'apprentissage dual dans une entreprise et un centre de formation et ayant réussi l'examen organisé par le ministère en charge de la formation technique et professionnelle. Dans le système dual, l'apprenti qui prépare le CQP a l'obligation de suivre des cours théoriques et pratiques complémentaires dans un centre de formation professionnelle. L'apprenti doit être présenté par le centre de formation. Les épreuves sont pratiques et écrites.

Les examens des CQM et CQP sont organisés par la Direction des examens et concours (DEC) du ministère des Enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP). Toutefois, ce sont les organisations professionnelles de métiers ou les collectifs d'artisans qui inscrivent les apprentis au système de formation. Ces organisations professionnelles de métiers, ou les collectifs ou encore la CNAB, participent à l'élaboration des curricula, à la formation au sein des entreprises et des centres de formation (en tant que formateur endogène), au suivi des apprentis en formation dans les entreprises et dans le centre de formation et aux jurys des examens. Elles sont chargées de gérer les conflits entre l'apprenti, son patron et les centres de formation.

Les premiers apprentis inscrits dans le système dual en 2003 obtiennent leur CQP en 2005. De 2005 à 2018, le CQP est organisé dans les 13 métiers suivants: 1) mécanique deux-roues, 2) coiffure et tresse, 3) coupe-couture, 4) froid et climatisation, 5) électricité, 6) plomberie, 7) maçonnerie, 8) menuiserie, 9) construction métallique, 10) mécanique auto, 11) tissage, 12) photographie, 13) revêtement (peinture et carrelage).

► **Tableau 1: Liste des métiers et nombre d'admis par année**

Année	Métiers	Inscrits au CQP	Admis au CQP
2003	mécanique deux-roues (1)	160	
2004	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture (3)	510	
2005	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation (4)	913	293
2006	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie (7)	1 303	301
2007	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie, construction métallique (9)	2 618	303
2008	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie, construction métallique, mécanique auto, tissage (11)	3 334	474
2009	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie, construction métallique, mécanique auto, tissage (11)	3 882	994
2010	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie, construction métallique, mécanique auto, tissage, photographie (12)	3 496	734

2011	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie, construction métallique, mécanique auto, tissage, photographie (12)	2 041	853
2012	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie, construction métallique, mécanique auto, tissage, photographie (12)	4 419	682
2013	mécanique deux-roues, coiffure, coupe-couture, froid et climatisation, électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie, construction métallique, mécanique auto, tissage, photographie, revêtement (13)	Non connu	797
2014			853
2015			767
2016			Non connu
2017			
2018			1 402

Source: DETFP, 2018

Pendant que le CQP était délivré aux apprentis éligibles (un faible nombre), les autres apprentis continuaient à obtenir la reconnaissance de leurs qualifications à travers l'organisation des examens de fin d'apprentissage traditionnel (EFAT).

Le Décret n° 2010-641 du 31 décembre 2010 permet d'envisager la délivrance du CQM (gouvernement du

Bénin 2010). Ce n'est qu'en octobre 2013 que la première édition de cet examen a été une réalité à titre expérimental dans 29 communes des départements ayant une expérience dans l'organisation des EFAT. De 2013 à 2018, le CQM a été organisé dans une soixantaine de métiers sur les 311 que compte la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin. Le CQM remplace les EFAT sur l'étendue du territoire béninois.

► **Tableau 2: Nombre d'admis au CQM de 2013 à 2018**

Session (année)	Admis au CQM	Femmes
Avril 2013	1 148	751, soit 65%
Avril 2014	2 594	1 854, soit 71%
Octobre 2014	2 583	1 773, soit 69%
Avril 2015	3 600	2 517, soit 70%
Octobre 2015	3 308	2 295, soit 69%
Avril 2016	3 795	2 795, soit 74%
2017	Non connu	Non connu
Avril 2018	9 135	6 293, soit 69%

Source: DETFP, 2018.

► Les métiers concernés par le CQM sont:

Coiffure, couture, maçonnerie, électricité, tissage, menuiserie, mécanique deux-roues, mécanique auto, maintenance ordinateur, décorateur, soudure, vulcanisation, photographie, tricotage, tapisserie, ferrailage, fonderie, plomberie, construction de bâtiment en terre de bois, réparateur de vélo, électricité auto moto, broderie, mécanique diesel, vitrerie, peinture bâtiment, dépannage, tôlerie, imprimeur, ajustage, électronique, frigoriste, peinture auto moto, matelasserie, cuisine, cordonnerie, pâtisserie, carrelage, scierie de bois, rectification, bijouterie, constructeur de pirogue, tisserand, dessinateur, réparateur de GSM, coffrage, machiniste, plâtrerie, froid et climatisation, joaillerie, fabrication de savon, fabrication de cossettes de manioc, fabrication de gari et de tapioca, fabrication de beurre de karité, réparateur de pompes à injection, fabrication d'équipements, boulangerie, fabrication d'ornements divers, fabrication d'huile, scierie de bois, décoration calligraphie, apiculture, sérigraphie, charpenterie, fabricant de foyers améliorés, esthétique, savonnerie, teinture, tourneur rectificateur, peinture dessin, fabrication de fromage, fabrication de moutarde, fabrication d'huile d'arachides, fabrication de soja, layetier, blanchisserie, sciage, staffeur.

Source: DETFP, 2018

Le CQM est délivré à plus de femmes (70 pour cent en moyenne entre 2013 et 2018) que d'hommes, ce qui est conforme à la répartition du genre dans l'artisanat au Bénin.

L'organisation de l'examen du CQM est réglementée par l'Arrêté interministériel n° 2012-0015 MESFTPRIJ/MCAAT/MTFP/DC/SGM/DIP/DEC/DAMA/DFQP/S A (gouvernement du Bénin 2012a). Elle est confiée à une commission professionnelle dont la composition et le fonctionnement sont définis dans l'Arrêté interministériel n° 2012-0016 MESFTPRIJ/MCAAT/MTFP/DC/SGM/DIP/DEC/DAMA/DFQP/S A (gouvernement du Bénin 2012b).

La commission professionnelle se situe au niveau communal et est composée *a)* des représentants des ministères en charge de la formation professionnelle (président), de l'artisanat et du développement rural, *b)* du maire de la commune (vice-président) et *c)* des représentants des artisans.

Les organisations professionnelles des artisans, à savoir la CNAB et ces démembrements aux niveaux départemental et communal (collectifs) ainsi que l'UCIM-B, participent grandement à l'organisation des CQP et CQM, en collaboration avec les structures publiques (DETFP, Direction de l'appui aux métiers artisanaux – DAMA, DEC). Cette participation concerne l'implication dans la sensibilisation des acteurs, la gestion des conflits, le choix des entreprises, l'inscription des apprentis, l'élaboration des curricula, la formation dans les entreprises et dans les centres de formation, le suivi des apprentis dans les entreprises et les centres de formation, le choix des sujets d'examen, les jurys d'examens, etc.

Malgré l'organisation et la délivrance des CQP et CQM, les cérémonies traditionnelles de libération des apprentis en fin d'apprentissage ont toujours lieu. Toutefois, l'ampleur des exigences des patrons a connu une baisse significative.

Le financement de l'apprentissage en secteur informel

Un fonds de formation, dénommé Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage (FODEFCA), a été créé pour le financement de la formation professionnelle continue des travailleurs. Le FODEFCA, malgré l'existence d'une taxe d'apprentissage payée par les entreprises formelles, est

abondé par une subvention du trésor public. Une partie de cette subvention est dédiée au financement de la formation des acteurs de l'apprentissage informel, notamment les patrons (perfectionnement) et les apprentis (formation duale/CQP). Toutefois, ce financement est aléatoire et non pérenne. En effet, le

FODEFCA, qui finance 90 pour cent des coûts de la formation en centre de formation (l'apprenti, son patron, son tuteur ou les partenaires techniques et financiers supportent les 10 pour cent restants), n'arrive pas toujours à prendre en charge tous les apprentis admis au test d'entrée au CQP par manque d'argent.

Le budget du FODEFCA est une subvention de l'État béninois et non le produit de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises. Cette subvention est accordée au FODEFCA sans qu'une règle soit prédéfinie et sans indexation sur la collecte de la taxe d'apprentissage. Le montant de la subvention varie selon les années.

Le FODEFCA n'intervient pas dans le financement de l'organisation de l'examen du CQM. Cette dernière est

financée par le budget public accordé à la DEC du ministère en charge de la formation professionnelle et par la contribution des apprentis au travers des frais d'inscription.

Depuis le début de la délivrance des deux certificats, CQP en 2005 et CQM en 2013, il n'existe pas encore d'études précisant leur impact ou le taux de transition des admis de la formation vers le marché de l'emploi. Seule une telle étude permettrait de dire si la mise en place de ces deux certificats a eu des effets sur l'amélioration de la qualité de l'employabilité et des prestations dans les métiers concernés.

Les défis majeurs du système d'apprentissage en secteur informel

Les défis majeurs auxquels doit faire face le système d'apprentissage au Bénin sont entre autres:

- L'augmentation du nombre de métiers dans lesquels sont délivrés les CQP et CQM. En effet, la
- que 13 métiers et le CQM moins d'une centaine. Le développement des outils d'ingénierie utiles à l'organisation des CQP et CQM est indispensable. Cela nécessite la formation de méthodologues en quantité suffisante et dans tous les départements. En plus des méthodologues, le dispositif devra aussi former en quantité suffisante des formateurs dans l'ensemble des métiers.
- Il n'existe pas de certification pour la reconnaissance des acquis des patrons. De ce fait, certains patrons rechignent encore à inscrire leurs apprentis aussi bien dans le CQP que dans le CQM car ils estiment que ces derniers seront plus valorisés qu'eux. Pour la pérennisation du dispositif, il est important et impératif de mettre en place un système de validation et de reconnaissance des compétences des patrons.
- Les apprentis ainsi que les patrons montrent plus d'intérêt pour le CQM que pour le CQP car les conditions pour le CQP – à savoir le niveau scolaire
- nomenclature des métiers de l'artisanat du Bénin compte 310 métiers alors que le CQP ne concerne (avoir le niveau de la classe de CM), la fréquentation d'un centre de formation (dual), la préparation et le passage d'un test d'admission, le financement aléatoire du FODEFCA – constituent des contraintes qu'ils n'arrivent pas à surmonter. Si ces conditions ne sont pas revues ou facilitées, le CQP risque de ne plus accueillir de candidats.
- La mobilisation des ressources financières interne et externe pour faire face à l'augmentation du nombre de métiers et d'apprentis pour les CQP et CQM.
- L'allocation ou l'obtention par la DEC des ressources budgétaires dans les délais pour l'organisation des examens du CQM.
- L'UCIM-B revendique la responsabilité de l'organisation des examens des CQP et CQM sur la base du code communautaire de l'artisanat dans l'Union monétaire et économique ouest-africaine (UEMOA). Un dialogue entre elle et le ministère en charge de la formation devrait permettre de régler la question du transfert de compétences.

Bibliographie

- BIT. 2020. Etude sur les apprentissages de qualité dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest: Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Togo. Genève.
- Davodoun, Comlan Cyr. 2011. Apprentissages dans l'artisanat au Bénin: l'apprentissage de type dual dans l'artisanat au Bénin.
- DETFP (Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle). 2018. Rapport statistique.
- Gouvernement du Bénin. 2012a. Arrêté interministériel no 2012-0015
MESFTPRIJ/MCAAT/MTFP/DC/SGM/DIP/DEC/DAMA/DFQP /SA.
- 2012b. Arrêté interministériel no 2012-0016
MESFTPRIJ/MCAAT/MTFP/DC/SGM/DIP/DEC/DAMA/DFQP /SA.
2010. Décret no 2010-641 du 31 décembre 2010 portant modalités de délivrance du CQM.
2005. Décret no 2005-117 du 17 mars 2005 relatif à la reconnaissance par l'État des compétences professionnelles, technologiques et générales acquises par l'apprentissage ou l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle qualifiante.
2001. Politique nationale d'enseignement technique et de formation professionnelle. Mars.
- PAFPAA (Programme d'appui à la formation professionnelle artisanale et agricole). 2017. Rapport sur l'artisanat. Février.

Contact:

Service des compétences et de l'employabilité (SKILLS)
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Geneva 22, Switzerland
www.ilo.org/skills

Pour plus d'information:

BIT. 2012. L'amélioration de l'apprentissage informel en Afrique - Un guide de réflexion, Genève.

Palmer, R. 2020. Lifelong learning in the informal economy. A literature review, Geneva, ILO.

T: +41 22 799 7239**E: skills-branch@ilo.org**